

**COMMUNAUTE DE COMMUNES
DES BARONNIES EN DROME PROVENÇALE**

**REGISTRE des DÉLIBÉRATIONS
CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du 15 juillet 2025 à 10h15 à Nyons**

Le Conseil communautaire, convoqué le 2 juillet 2025 par le Président, M. Thierry DAYRE, s'est réuni en session ordinaire dans la salle du Conseil à l'annexe de la CCBDP à Buis-les-Baronnies pour la séance du 8 juillet 2025.

Le quorum n'ayant pas été atteint lors de la convocation pour la réunion du 8 juillet 2025, le Conseil communautaire a été convoqué une nouvelle fois pour une séance le 15 juillet 2025 dans la salle du Conseil à Nyons. Le Conseil communautaire a alors pu délibérer valablement à cette occasion sans condition de quorum.

Secrétaire de séance : Madame Fabienne BARBANSON

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 96

Nombre de voix délibératives : 38

Etaient présents : 32 (dont 1 suppléant)

DAYRE Thierry, GREGOIRE Michel, BAS Claude, NICOLAS Alain, RICHARD Eric, BERNARD Sébastien, MONPEYSSEN Jean-Jacques, RUYSSCHAERT Christelle, PEYRON Roland, ROCHAS Pascale, GARCIA Jean, LAGET Jean-Michel, DECONINCK Stéphane, MACIPE Nadia, ARMAND Marie-Noëlle, BARBANSON Fabienne, BERGER-SABATIER Martine, BOMPARD Marc, BOTTINI Monique, CARRERE Christian, COMBES Pierre, FERNANDES José, GIELLY Patricia, LANTHEAUME Pascal, LEDESERT Philippe, MONGE Alain, PENIGAUT Alexandre, PUSTOCH Alan, SOMAGLINO Claude, THIRIOT Christian, VIARSAC Roger, CHAPPON Gérard

Etaient absents ou excusés : 59

ACHAT Ginès, BALDUCHI Monique, BOMPARD Jérôme, BONNEFOY Martial, BONTOUX Géraud, BOREL Sylvie, BREDY Muriel, CAHN Philippe, CHAREYRE Laurent, CHARRASSE Daniel, CHAUDET Laurence, CHAUVET Véronique, CIRER-METHEL Pascal, CLEMENT Rémy, CLEMENT Augustin, CONIL Denis, CORNILLAC Christian, DONZE André, DUC Brigitte, DUPOUX Sébastien, ESTEVE Lionel, FAREL Annelise, FEUILLAS Annie, FOUGERAS Lionel, FRACHINOUS Alain, GARNERO Sylvie, GAUTHIER Eliane, GILLET Didier, GIREN Didier, GRAS Jean-Claude, GREGOIRE Jean-Luc, GRONCHI Yoann, GROSS François, HAIM Juliette, HAMARD Marc, LABROT Alain, LAFFITTE Didier, LAURENT Marie-Christine, LOUPIAS Aurélie, LYOBARD Eric, MATHIEU André, MORIN Gilbert, NICOLAS Jean-Louis, NIVON Jacques, PELACUER Jean-Marc, PEZ Gérard, PILOZ Odile, POUYET Stéphanie, QUARLIN Mireille, RAVOUX Gilles, ROUSSELLE Didier, ROUSSIN Christine, ROUSTAN Sébastien, ROUX Serge, TACUSSEL Odile, TATONI Thierry, TEULADE Christian, TREMORI Michel, TRUPHEMUS Gérard

Excusés ayant donné procuration : 6

SALIN Olivier donne procuration à PENIGAUT Alexandre, AMOURDEDIEU Aurore donne procuration à COMBES Pierre, BOUNIN Florence donne procuration à BOTTINI Monique, CHAMBON Claude donne procuration à GARCIA Jean, MONIER Marie-Pierre donne procuration à DAYRE Thierry, TEISSEYRE Isabelle donne procuration à LANTHEAUME Pascal

Rapporteur : Nadia MACIPE

Finances

104-2025 Financement investissement - Contractualisation d'un emprunt sur le budget principal – Ligne n° 1-2025 – Déploiement du réseau fibre

La continuité du déploiement de la fibre sur le territoire fait apparaître le besoin de recours à l'emprunt comme programmé au Budget primitif.

Suite à la consultation lancée le 18 juin 2025 auprès de 5 banques, 3 banques se sont positionnées.

La Banque Postale, le Crédit Mutuel et la Caisse d'Épargne ont envoyé deux offres chacune correspondant à une offre avec un remboursement à échéance constante et une autre à amortissement constant.

L'offre à amortissement constant (remboursement dégressif) du Crédit Mutuel est la mieux placée avec un taux à 3.60 %, il est donc proposé au Conseil communautaire de retenir cette offre :

Ligne n° 1-2025	Réseaux : fibres et voies douces
Montant du Capital	772 200.00 €
Taux fixe	3.60 %
Type de prêt	Social
Durée de l'emprunt	15 ans
Périodicité des échéances	Trimestrielle
Méthode d'amortissement	Amortissement Constant
Terme en capital	12 866,67
Frais de dossiers	1 500 €
Classification Gissler	1A
Montant total des intérêts	211 914.00 €

Vu la délibération n° 046-2025 du 8 avril 2025 portant adoption du Budget primitif 2025 du Budget principal ;

Considérant que l'opération n° 121 pour le déploiement de la fibre fait apparaître un besoin de financement par l'emprunt ;

Considérant que les crédits ont été ouverts au chapitre 16 en section d'investissement recette ;

Le Conseil de Communauté après avoir pris connaissance des offres de financement proposées par le Crédit Mutuel, et après en avoir délibéré,

POUR : 38

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Article 1 : Principales caractéristiques du contrat de prêt de 772 200.00 €

Score Gissler : 1A

Montant du contrat de prêt : 772 200.00 EUR

Durée du contrat de prêt : 15 ans

Objet du contrat de prêt : financer les investissements

Montant : 772 200.00 EUR

Versement des fonds : à la demande de l'emprunteur sous 6 mois maximum en adressant une demande de versement des fonds par mail.

Taux d'intérêt annuel : taux fixe de 3.60 %

Base de calcul des intérêts : mois de 30 jours sur la base d'une année de 360 jours

Echéances d'amortissement et d'intérêts : périodicité trimestrielle

Mode d'amortissement : à capital constant

Remboursement anticipé : possible sans préavis et à tout moment avec paiement d'une indemnité de 5 % du montant du capital remboursé par anticipation.

Article 2 : Etendue des pouvoirs du signataire

Le représentant légal de l'emprunteur est autorisé à signer l'ensemble de la documentation contractuelle relative au contrat de prêt décrit ci-dessus à intervenir avec le Crédit Mutuel.

La Secrétaire de séance,
Fabienne BARBANSON



Le Président,
Thierry DAYRE



Transmission en préfecture le : 22/07/2025

Mise en ligne le : 22/07/2025

Ampliation à : le Crédit Mutuel